DELTA
DELTATUEREN.CH

Instructions complémentaires pour les vitrages

1. Les éventuelles augmentations de prix de la part de l'industrie du verre ne sont pas incluses et peuvent être facturées ultérieurement lors de la passation de la commande.

2. Sauf indication contraire, les émaillages périphériques sont réalisés en noir. Les émaillages de couleurs claires, blanches et argentées sont appliqués en plusieurs couches et entraînent un supplément de prix.

3. Mastic anti-incendie selon la collection standard de Delta Türen SA.

4. L'accès et les possibilités de déchargement doivent être garantis sur le chantier.

5. Pour le montage des parois vitrées, des voies de transport libres, planes et carrossables ainsi qu'un espace suffisant sur le lieu de montage sont indispensables et doivent être mis à disposition par le maître d'ouvrage.

6. Les échafaudages nécessaires sont mis à disposition par le maître d'ouvrage, sans frais pour l'entrepreneur.

7. Les éventuels palans, plates-formes élévatrices, plateformes ou le transport manuel des éléments ne sont pas compris dans le prix et sont facturés en fonction des dépenses.

8. Le démontage et le montage d'objets nécessaires au transport ou au montage ne sont pas compris dans le prix et sont facturés en fonction des dépenses.

9. Les éléments en verre sont scellés sur place. Les scellements sont lissés avec un produit approprié. Le temps de prise est de deux jours. L'élimination des adhésifs, des colles, des restes de produits de lissage, le nettoyage final, etc. ne sont pas compris dans le prix et doivent être effectués par le client, sans conséquence financière pour l'entrepreneur.

10. Pour nettoyer les surfaces vitrées, utiliser de l'eau légèrement savonneuse, une éponge douce ou un chiffon. Les produits de nettoyage ne doivent pas contenir de composants corrosifs, abrasifs ou nocifs. L'utilisation d'objets métalliques pointus ou tranchants, par exemple des lames ou des couteaux, n'est pas autorisée, car ils peuvent endommager les surfaces. Il est interdit d'utiliser des produits acides, alcalins, chlorés ou mécaniques ayant un effet abrasif, car ils peuvent entraîner des dommages irréparables.

Normes et directives obligatoires et complémentaires

SIA 118	Conditions générales pour les travaux de construction
SIA 241	Conditions générales pour les travaux de menuiserie
SIA 331	Fenêtres et portes-fenêtres
SIA 265 / 265-1	Construction en bois
Directives pour les fenêtres en bois	FFF Suisse
Norme pour le verre	SIGAB Institut Suisse du verre dans le bàtiment
CGV Conditions générales de vente	VSSM Verband Schweizerischer Schreinermeister
Formulaires et fiches d'information	Association Suisse de la Branche des Portes VST
Documentation sur la protection contre l'incendie	Lignum
CGV Conditions générales de vente	Delta Türen SA
Fiche d'information portes	Delta Türen SA

Zurich, 1er janvier 2023